

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18393

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 9

A la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de l'usure professionnelle »

les mots :

« et la compensation de la pénibilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les véritables enjeux de la reconnaissance de la pénibilité qui engage des actions de prévention mais également de compensation.